

§ I- NOTES SPIRITUELLES

4- " TESTAMENT SPIRITUEL "

J. M. J.

Le Testament spirituel :

Acte
de dépouillement total
et
de pleine et irrévocable donation .
à Jésus par Marie.

(a) _____ En tête de la 2^{me} page

Si vis perfectus esse,
vade, vende omnia quae
habes et da pauperibus,
et habebis thesaurum
in coelo.
(Math. XIX, 21.)

Si vous voulez Être
parfait, allez, vendez ce
que vous avez et donnez le
aux pauvres, et vous aurez
un trésor dans le Ciel.
Ev. de S. Math. ch. 19, v. 21 -

Ad Deum per J. C.
et ad Jesum per Mariam
itur.

(S. Bern.)

Nous allons à Dieu
par Jésus-Christ, et à Jésus
par Marie.

S. Bernard.

+

En présence de tous les Anges, de toutes les

page 30

(a) trait de plume reliant la note explicative de la
fin de l'Acte au titre placé en première page.



Vierges et de tous les Saints du Ciel,

Au nom de la Très-Sainte et Très-Adorable Trinité : Père, Fils et St. Esprit, et dans le but de l'honorer plus complètement et plus fidèlement ;

Par amour pour les Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie ;

Pour imiter, autant qu'il est en moi, le dévouement volontaire de Notre-Seigneur à la Crèche, sur la Croix, et dans le Tabernacle ;

Pour imiter tout spécialement le St Esclavage de Jésus en Marie. au temps de son Incarnation divine ;

Et ~~en~~ en Union avec Lui.

Moi
je me donne et me dévoue irrévocablement, sans restriction ni réserve aucunes, ~~à son service~~, au service de Dieu, sous le patronnage spécial et par la gracieuse entremise de Marie ;

Je ~~leur~~ lui consacre à jamais mon corps, mon coeur, mon âme ; et tout ce que j'ai, et tout ce que je suis, et tout ce que j'aime.

O Bonne Mère, Vierge Immaculée, je vous donne particulièrement et dépose en ce moment à vos pieds :

1° En faveur de toutes les âmes que vous aimez, surtout les plus pauvres, les les plus tentées, les plus affligées, les plus délaissées,

Tout le fruit ~~et tout le mérite~~ des bonnes oeuvres, prières, pénitences, ~~humiliations, souffrances~~ suffrages, aumônes spirituelles et ~~temporelles~~ corporelles, qui pourrait ~~pourraient~~ me revenir jusqu'à ce jour, ou qui me reviendra jamais, autant que j'en puis disposer ;

2° En faveur des pauvres âmes du Purgatoire, ~~Page 31~~
Toutes les indulgences et oeuvres satisfactoi-
res qui me sont propres, et toutes celles auxquelles j'ai ou j'aurai part, durant ma vie, à la mort, et après ma mort ;



Je remets le tout entre vos mains, Mère bénie, vous en laissant la libre et entière disposition à jamais ;

Et chaque fois que je ferai usage de l'une ou de l'autre de ces choses, je désire qu'il demeure bien entendu entre nous, que ce sera toujours sous votre humble dépendance et suffrage, à simple titre d'économe ou d'usufruitier.

Et maintenant que je me suis mis, par amour pour vous, dans l'impuissance d'être directement utile à ceux que j'aime, soyez-moi une bonne et généreuse aumônière, et de la surabondance de vos biens veuillez acquitter envers eux tous et en particulier envers N. N... mes dettes de justice, de reconnaissance, d'affection et de charité.

Ainsi-soit-il.

(a) Immédiatement après le titre —

Cette dévotion n'est pas nouvelle ; ce n'est que la fusion en une seule de deux autres dévotions, déjà anciennes, et complément l'une de l'autre : le St Esclavage de Jésus en Marie qu'on attribue au B. Grignon de Montfort, du Tiers-Ordre de S. Dominique, Fondateur de la Congrégation des Filles de la Sagesse, et le Voeu héroïque en faveur des âmes du Purgatoire institué par le R.P. Dom Gaspard Olliden, Clerc régulier Théatin.

Le St Esclavage est le renoncement de coeur à toutes choses, entre les mains de Marie, pour toute la vie. (Alexandre VII, 23 Juin 1658)

Le Voeu héroïque est l'abandon, en faveur des Fidèles Trépassés, de toutes les indulgences dont on peut disposer tant ~~ap~~durant la vie qu'après la mort Il donne droit à une indulg. plénière à chaque communion, et le Lundi en entendant simplement la St^e Messe pour page 32 les âmes du Purgatoire. (B. Benoît XIII, 23 Aout debut 1728 ; Pie VI, 12 x^{bre} 1788 ; Pie IX, 30 7^{bre} 1852.) fin de
page

(a) note explicative reliée au titre de la première page par un trait de plume.

